

Conditions de l'action sur les bons d'État

CLIENT ÉLIGIBLE

Selon les conditions générales de cette action, une personne peut bénéficier du bonus de 0,50 % si elle remplit les critères suivants :

1. Est cliente MeDirect au plus tard le 13 septembre 2024, inclus ;
2. Souscrit entre le 5 septembre 2024 et au plus tard le 13 septembre 2024 à 15 h 30 à un ou plusieurs bons d'État via la plateforme MeDirect. Les seuls bons d'État éligibles à cette action sont ceux émis par l'Agence fédérale de la dette le 5 septembre 2024.

Le montant pris en compte pour le bonus de 0,50 % est la différence entre les montants transférés d'un compte extérieur à MeDirect vers le compte à vue MeDirect du client et les montants transférés du compte MeDirect vers un compte extérieur à MeDirect durant la période du 24 août 2024 au 13 septembre 2024, 15 h 30. Plus loin dans ce document, vous trouverez des exemples illustrant le calcul du bonus.

Lorsque le client souscrit ensuite au(x) bon(s) d'État entre le 5 septembre 2024 et le 13 septembre 2024 à 15 h 30 au plus tard, il reçoit un bonus de 0,50 %, limité à 1 250 € par client, ce qui équivaut à un montant souscrit allant jusqu'à 250 000 € par client. Le client est libre d'investir plus de 250 000 €, mais seuls 250 000 € seront pris en compte pour le calcul du bonus.

MeDirect ne propose pas encore de virements instantanés. Les clients doivent donc prévoir au moins deux à trois jours ouvrables pour transférer le montant qu'ils souhaitent investir d'un compte extérieur à MeDirect vers leur compte à vue MeDirect afin de pouvoir souscrire aux bons d'État à partir du 5 septembre 2024 et au plus tard le 13 septembre 2024 à 15 h 30 et ainsi bénéficier du bonus de 0,50 %.

DURÉE

L'action sur les bons d'État se déroule du 5 septembre 2024 au 13 septembre 2024 à 15 h 30, inclus. Toutefois, les clients doivent noter que l'Agence fédérale de la dette peut décider de clôturer la période de souscription des bons d'État plus tôt que prévu.

MeDirect se réserve également le droit de modifier la durée ou le respect des conditions de l'action à tout moment ou de mettre fin à l'action avant son terme. Les modifications concernant les conditions de l'action, la durée de l'action ou l'interruption de l'action seront toujours communiquées à l'avance via le site web MeDirect.be ou par e-mail.

MODALITÉS DU BONUS ET DU PAIEMENT

Si le client est éligible à cette action, il bénéficiera d'un bonus de 0,50 % sur le montant qu'il souscrit au(x) bon(s) d'État. Ce bonus de 0,50 % ne sera pas versé avant le 15 octobre 2024 au plus tôt. Ce versement sera effectué sur le compte à vue MeDirect du client éligible. Il ne recevra ce paiement que s'il remplit tous les critères énumérés dans la section « Client éligible ».

Le paiement ci-dessus ne peut être reçu qu'une seule fois par bon(s) d'État souscrit(s) sur le compte à vue MeDirect du client éligible.

EXEMPLES DE CALCUL DU BONUS

Exemple 1 :

Vous disposez déjà d'un montant de 10 000 € sur votre compte à vue MeDirect ou votre compte d'épargne MeDirect et vous souhaitez utiliser ces 10 000 € pour investir dans le(s) bon(s) d'État. Dans ce cas, ces 10 000 € ne sont pas éligibles au bonus de 0,50 %, car ce montant ne provient pas d'un compte extérieur à MeDirect.

Exemple 2 :

Vous avez transféré un montant de 10 000 € entre deux comptes MeDirect et vous souhaitez utiliser ces 10 000 € pour investir dans le(s) bon(s) d'État. Dans ce cas, ces 10 000 € ne sont pas éligibles au bonus de 0,50 %, car ce montant ne provient pas d'un compte extérieur à MeDirect.

Exemple 3 :

Vous avez investi 5 000 € directement dans le bon d'État en septembre 2023 par l'intermédiaire du Service des Grands-Livres de l'Agence fédérale de la dette. Cet investissement a été reversé sur votre compte à vue MeDirect et vous souhaitez réinvestir ces 5 000 € dans le(s) bon(s) d'État. Dans ce cas, ces 5 000 € sont éligibles au bonus de 0,50 %, car ils proviennent d'un compte extérieur à MeDirect.

Exemple 4 :

Vous avez transféré un montant de 10 000 € de votre compte extérieur à MeDirect vers votre compte à vue MeDirect à partir du 24 août 2024 et souhaitez investir 10 000 € dans le(s) bon(s) d'État. Dans ce cas, vous avez droit au bonus de 0,50 %, car ce montant provient d'un compte extérieur à MeDirect.

Exemple 5 :

Vous avez transféré un montant de 1 000 € d'un compte extérieur à MeDirect vers votre compte à vue MeDirect à partir du 24 août 2024 et vous souhaitez investir 1 000 € dans le(s) bon(s) d'État, ainsi que 500 € qui se trouvaient déjà sur votre compte à vue MeDirect et non sur un compte extérieur à MeDirect. Dans ce cas, le bonus de 0,50 % n'est calculé que sur le montant de 1 000 €, car ce montant provient d'un compte extérieur à MeDirect.

Exemple 6 :

Vous avez transféré un montant de 260 000 € de votre compte extérieur à MeDirect vers votre compte à vue MeDirect et souhaitez investir 260 000 € dans le(s) bon(s) d'État. Dans ce cas, le bonus de 0,50 % sera égal à 1 250 €.

Exemple 7 :

Vous avez transféré un montant de 7 000 € de votre compte extérieur à MeDirect vers votre compte à vue MeDirect et vous transférez 3 000 € de votre compte à vue MeDirect vers un compte extérieur à MeDirect à un autre moment durant la période l'action. Si vous choisissez d'investir 7 000 € dans le(s) bon(s) d'État, seule la différence entre ces deux montants (4 000 €) sera prise en compte dans le calcul du bonus.

Exemple 8 :

Vous avez transféré un montant de 5 000 € d'un compte extérieur à MeDirect vers votre compte à vue MeDirect et, à un autre moment durant la période de l'action, vous avez transféré 7 000 € de votre compte à vue MeDirect vers un compte extérieur à MeDirect. Si vous choisissez d'investir 5 000 € dans le(s) bon(s) d'État, ces 5 000 € ne seront pas éligibles au bonus de 0,50 % car vous avez transféré plus d'argent vers un compte externe à MeDirect que sur votre compte à vue MeDirect pendant la période de l'action.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

MeDirect se réserve le droit de ne pas attribuer le bonus en cas de participation frauduleuse, de violation des conditions générales ou de la réglementation applicable. Seules les personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et ayant leur résidence légale et fiscale en Belgique peuvent ouvrir un compte MeDirect.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

En participant à cette action, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté ces conditions.